

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein du PETR Centre Ouest Aveyron, situé 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	22/09/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	27

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (27) :

ARNAL Michel, BERNIÉ Patrick, BOCQUET Florence, CALVET Jean-Marc, CAMBOULAS Marie-Laure, CARRIÉ Jean-Claude, CISTERNINO Alain, CLEMENT Karine, FONTAINE Hubert, FOURNIER Monique, GOMEZ Christian, KAYA-VAUR Danièle, LAURENS Michel, LE MEIGNEN Jean Eudes, LE ROUX Patrick, MARTY Guy, MAZARS David, MIRAL Sabine, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REMES Laurent, RIGAL Dominique, RIVIERES Patrice, SALETTES Fabienne, SOULIE Philippe, THEMINES Jean-Luc, VIALARET Martial.

Excusés ou absents (11) :

BARBEZANGE Jacques, BESSIERE Pierre, CABROLIER Hélian, CANAC Bernard, FABRE Jean-Marc, FAJOU Florian, FRAYSSINHES Patrick, KEROSLIAN Jean-Philippe, MONTOYA Jacques, MAZARS Stéphane, VIGUIER Mathis.

Délégués absents ayant donné procuration (7) :

M. BOUYSSIÉ Jean-Michel a donné procuration à CARRIÉ Jean-Claude
M. MARTY François a donné procuration à LE MEIGNEN Jean-Eudes
M. MASBOU Jean-Pierre a donné procuration à POUZOULET LIGUE Didier
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à LAURENS Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à MARTY Guy
M. ROUQUETTE Dominique a donné procuration à CALVET Jean-Marc
Mme VIDAL Sarah a donné procuration à FOURNIER Monique

Secrétaire de séance : Martial VIALARET

Le Code Général des Collectivités territoriales précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

⇒ Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron désigne M. Martial VIALARET pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le : **08 OCT. 2026**

Publié ou notifié le : **08 OCT. 2026**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN



Le secrétaire de séance,

Martial VIALARET



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du secrétaire de séance

Date de décision: 28/09/2026

Date de réception de l'accusé 08/10/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 260928_28DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20260928-260928_28DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 260928-28 DL Désignation Secetaire de seance.pdf (99_DE-012-200050565-20261008-260928_28DL-DE-1-1_1.pdf)